

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**SEPTEMBRE 2017**

# - SOMMAIRE -

## I - DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 septembre 2017..... 1 à 9

## II – ARRETES

Mois de septembre 2017..... 1 à 10

## III – INFORMATIONS GENERALES

Mouvements personnels mois de septembre 2017..... 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

séance du 08/09/2017

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix sept, le huit septembre à 14:30, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, Président du Conseil départemental.

**Étaient présents :**

M. de MONTGOLFIER, M. BILLARD (VP), Mme FROMONT (VP), M. LAMIRAULT (VP), M. LEMARE (VP), M. LEMOINE (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme BAUDET, Mme BRACCO, Mme BRETON, Mme DORANGE, M. GUERET, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, M. ROUX, Mme de SOUANCE, M. TEROUINARD

**Absent(s) représenté(s) :**

Mme LEFEBVRE (VP)

**Absent(s) non représenté(s) :**

Mme HAMELIN (VP), M. LE DORVEN, M. MARIE

\*\*\*\*\*

**A - Approbation du procès- verbal de la précédente Commission permanente**

**B – Examen des rapports**

**1.1 - commission départementale de l'emploi et de l'insertion et conseil départemental de l'insertion par l'activité économique - désignation de représentants**

**La commission permanente décide :**

- de désigner Mme Pascale de SOUANCE, titulaire et Gérard SOURISSEAU, suppléant pour siéger à la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion et au Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

**1.2 - convention relative aux actions d'insertion pour les bénéficiaires du fonds d'aide aux jeunes en difficultés**

**La commission permanente décide :**

d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer, pour un montant de 4 000 €.

**1.3 - convention de participation financière de la caf au fonds de solidarité logement**

**La commission permanente décide :**

d'autoriser le Président à signer les conventions de participation de la CAF, sur chaque volet du FSL pour l'année 2017.

**1.4 - plan santé 28 : aides aux déplacements**

**La commission permanente décide :**

- d'approuver l'attribution de l'allocation à Mademoiselle Emilie COLLET pour un montant maximum de 1 748 €.

Cette aide fera l'objet d'une convention individuelle et personnalisée pour l'étudiante citée, ci-dessus, sur la base du modèle type de la convention, validée lors de la Commission permanente du 16 janvier 2015.

### **1.5 - plan santé - convention de mise à disposition d'un logement - commune de brou**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Conseil départemental et la commune de Brou ;*
- *d'autoriser le Président à la signer.*

### **1.6 - redistribution des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme "habiter mieux"**

**La commission permanente décide :**

- *d'accorder une aide de 95 € aux 7 ménages s'engageant dans des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.*

### **2.1 - rd 933 - aménagement d'itinéraire - convention particulière de maîtrise d'ouvrage, de financement et d'entretien avec la commune de berchères-sur-vesgre**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver le projet de convention à intervenir avec la commune de BERCHERES-SUR-VESGRE et d'autoriser le Président à la signer.*

### **2.2 - rd 933 - aménagement d'itinéraire - convention particulière de maîtrise d'ouvrage, de financement et d'entretien avec la commune de la chaussée-d'ivry**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver le projet de convention à intervenir avec la commune de LA CHAUSSEE-D'IVRY et d'autoriser le Président à la signer.*

### **2.3 - rd 933 - aménagement d'itinéraire - convention particulière de maîtrise d'ouvrage, de financement et d'entretien avec la commune de oulins**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver le projet de convention à intervenir avec la commune de OULINS et d'autoriser le Président à la signer.*

### **2.4 - convention de participation financière avec la commune de lèves pour l'aménagement de la traverse de lèves par la rd 7154**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver les termes de la convention relative aux travaux d'aménagement de la traverse de Lèves par la RD 7154,*

*- d'autoriser le Président à la signer,*

- *d'autoriser le Président à engager sur le programme « 2017-SUBFDC » l'opération d'aménagement de la traverse de Lèves par la RD 7154.*

### **2.5 - convention avec la région sur les archives liées à la compétence transport**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver la convention*
- *d'autoriser le Président à la signer avec la Région*

### **3.1 - implantation d'une éolienne à guilleville**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'approuver les termes du bail emphytéotique correspondant, à intervenir avec la Société dénommée Parc Eolien de Guilleville, sur la partie de la parcelle cadastrée section ZE 39, située sur la commune de Guilleville,*
- *d'autoriser le Président à le signer.*

### **3.2 - acquisitions dans le cadre de la déviation de châteauneuf-en-thymerais**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'accepter les échanges de terrains décrits dans le rapport du Président, ainsi que toutes les opérations liées à ces échanges ;*
- *d'autoriser le Président à signer les actes notariés d'échanges ;*
- *d'accepter l'acquisition d'une parcelle auprès de M. Eric BLIN, ainsi que toutes les opérations liées à cette acquisition, aux conditions décrites au rapport du Président ;*
- *d'autoriser le Président à signer les actes en la forme administrative, ainsi que tous les documents y afférents.*

### **3.3 - subvention au titre du dispositif "inondations"**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'attribuer, dans le cadre du dispositif « inondation », une subvention de 4.890 € à la commune de ROUVRES.*

### **3.4 - subventions au titre du dispositif "eau potable"**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'attribuer les subventions telles que présentées dans le rapport du Président, au titre des travaux sur les réseaux d'eau potable.*

### **3.5 - dérogation fdi : versement d'une subvention inférieure à 1000 €**

#### **La commission permanente décide :**

- *de déroger exceptionnellement au règlement du FDI 2017 en autorisant le versement d'une subvention de 925 € à la commune de Guillonville pour la construction d'une terrasse à la salle polyvalente.*

### **3.6 - fdaic / eau potable / monuments historiques : prolongations**

#### **La commission permanente décide :**

- *de prolonger le délai de réalisation des travaux pour les projets mentionnés au rapport du Président.*

### **3.7 - aménagement véloroutes : demandes de subvention convention région département feader**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'approuver le programme prévisionnel de travaux 2017/2018 et son plan de financement présentés dans le rapport du Président,*
- *d'autoriser le Président à solliciter le financement de la Région au titre de la convention Région Centre-Val de Loire/Département d'Eure-et-Loir 2015/2020, et à signer avec la Région le projet de la convention spécifique liée à l'attribution de cette subvention, étant précisé que des adaptations sont susceptibles d'être apportées à la marge par la Région,*
- *d'autoriser le Président à solliciter une aide de l'Europe au titre de la mesure 7.5 FEADER.*

### 3.8 - fonds départemental de péréquation

La commission permanente décide :

- d'octroyer les subventions mentionnées ci-après concernant le fonds départemental de péréquation au titre de 2017 pour un montant total de 253 013 € :

Canton	Commune	N° Dossier	Objet du dossier	Montant investissement HT	Taux	Ratio	Plafond	Montant déjà attribué	Montant proposé
VOVES	ALLAINES MERVILLIERS	EX006169	l'achat de matériel informatique et mobilier ...	32 180,56	30	0,80	17 500,00	0,00	9 654
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	BEAUCHE	EX006137	l'acquisition d'un fourneau pour la salle polyvalente, la pose de fenêtres et volets au logement communal	13 150,26	35	1,30	13 000,00	0,00	4 603
		EX006163	l'acquisition d'un lave-vaisselle, d'un portail et la réfection des murs extérieurs de la mairie, la cession de droit d'utilisation logiciels	17 271,68					6 045
CHARTRES-1	BERCHERES ST GERMAIN	EX006165	les travaux de bornage et division de la parcelle ZL88	1 820,00	40	1,80	24 500,00	0,00	728
		EX006164	la mise en conformité du gaz et de l'électricité à l'espace André Malvos	3 715,00					1 189
ANET	BERCHERES SUR VESGRE	EX006146	l'achat de livres et d'un escabeau et la réfection de la couverture du local à matériel	13 600,79	45	1,36	24 500,00	0,00	6 120
CHARTRES-1	CHAMPHOL	EX006154	les travaux d'habillage de l'entrée de l'espace Jean Moulin et les études d'aménagement	15 668,36	50	1,65	43 000,00	0,00	7 834
ANET	CHERISY	EX006158	l'achat d'une débroussailluse, d'un souffleur, de jardinières, de miroirs de rues, d'un GPS pour la voiture communale et de panneaux de signalisation, l'installation d'une vidéo-surveillance au rond point du stade, d'une horloge à l'école primaire, et d'un anti volatiles sur la toiture de la mairie	90 697,48	45	1,38	32 500,00	0,00	32 500
DREUX-2	ECLUZELLES	EX006161	l'achat d'un photocopieur et le changement d'une partie des ouvrants de la mairie	7 552,00	45	1,21	13 000,00	0,00	3 398
AUNEAU	ECROSNES	EX006151	les travaux du sol de la garderie périscolaire, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la mairie, l'achat d'un souffleur, d'une tronçonneuse et lampes à vapeur de mercure, le banchement du gaz à la salle polyvalente	41 032,05	45	1,30	24 500,00	0,00	10 594
		EX006127	les travaux d'élargissement des trottoirs rue de la Libération et le réaménagement de la mairie	30 902,27					13 906
BROU	FRAZE	EX006159	l'acquisition d'une ancienne boulangerie	10 000,00	50	1,46	17 500,00	0,00	5 000
		EX006160	l'achat d'un piano gastronomique, les travaux d'isolation et l'aménagement de la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite et les travaux d'éclairage public	23 870,92					9 232
ANET	GOUSSAINVILLE	EX006144	l'acquisition d'une armoire réfrigérante et le remplacement d'un accélérateur de chauffage à l'école maternelle et mairie	2 639,80	45	1,27	24 500,00	0,00	1 188
BROU	LA BAZOCHE GOUET	EX006142	la création de sentes piétonnes, l'engazonnement aux abords de la halle et l'installation de projecteurs	14 237,69	50	2,29	24 500,00	0,00	7 119
CHARTRES-2	MORANCEZ	EX006147	l'achat de stores, de plateaux de tables et de micros dans la salle de Chavannes	11 609,39	45	1,25	32 500,00	0,00	5 224
VOVES	NOTTONVILLE	EX006148	le renforcement du réseau d'eau potable rue de la Vallée et au Hameau du Bois et le changement du chauffe-eau dans le logement communal	4 271,00	50	1,45	17 500,00	0,00	2 136
DREUX-2	OUERRE	EX006155	les travaux d'enfouissement des réseaux et l'aménagement de voirie Grande Rue	82 830,18	45	1,40	24 500,00	0,00	24 500
VOVES	PRE SAINT MARTIN	EX006149	le ravalement des bâtiments communaux, la pose d'un plan de travail et la réfection totale de la cuisine de la salle polyvalente	31 987,29	35	1,40	13 000,00	0,00	11 196
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	RUEIL LA GADELIERE	EX006157	l'achat d'un taille haies, d'une tondeuse et d'un tapis de table pour les cérémonies, la création de tranchée pour plantation de haie fleurie et l'achat de panneau de police	24 525,94	45	1,32	17 500,00	0,00	11 037
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	SAINT LUBIN DES JONCHERETS	EX006141	la pose de radiateurs à la halte garderie, l'éclairage du stade de la Leu, l'acquisition d'un véhicule, l'installation d'un tableau numérique à l'école du Clos, l'achat d'une table de pique-nique au parc de la mairie et l'installation électrique de l'école du Parc	31 066,38	50	1,90	43 000,00	0,00	15 533
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	SAINT-ANGE-ET-TORCAY	EX006132	les travaux sur le réseau d'eau potable et l'achat de luminaires leds, d'un radiateur et d'un disjoncteur pour la salle des fêtes et les travaux de branchement d'eau	5 582,90	50	1,53	13 000,00	0,00	2 791
		EX006123	la création de 2 ralentisseurs rue du Bas des Clos et la signalisation horizontale rue du Bas des Clos, rue de la Blaise et rue du 18 novembre	6 381,20					3 190
EPERNON	SENANTES	EX006162	les travaux de restauration des berges	4 250,00	45	1,24	24 500,00	0,00	1 913
		EX005394	la construction d'un abri voyageurs au lieu dit "Dancourt"	8 712,00					3 920
BROU	UNVERRE	EX006143	l'acquisition d'outillage, d'une table de pique-nique, de balconnières, d'une motopompe pour citerne à eau et d'un souffleur thermique, la pose d'un columbarium, la réalisation d'une clôture et la réalisation du site internet de la commune	8 575,99	50	2,30	24 500,00	0,00	4 288
ILLIERS-COMBRAY	VIEUVICQ	EX006133	les travaux d'électricité à l'école et de réfection du clocher de l'église	10 814,30	35	0,95	17 500,00	0,00	3 785
CHATEAUDUN	VILLEMAURY	EX006150	l'acquisition et la pose de citerneaux rues de la Croix Blanche et de la Raudière, la fourniture et la pose de bordures à Lutz en Dunois, de rideaux pour la salle des fêtes d'Ozoir le Breuil, la mise aux normes des toilettes pour les personnes à mobilité réduite et les travaux sur la maison Delort	53 780,97	50	1,88	65 500,00	0,00	26 890
VOVES	YMONVILLE	EX006156	la modification du Plan Local d'Urbanisme, la plantation de 16 tilleuls, la réfection de trottoirs rue du Haut Chemin et le renforcement du réseau d'eau potable rues du Haut Chemin et du Château d'Eau	98 509,44	35	0,97	17 500,00	0,00	17 500
<b>TOTAL</b>									<b>253 013</b>

### **3.9 - agence technique départementale - désignation de représentants**

**La commission permanente décide :**

- de désigner au sein des instances de l'ATD (Conseil d'administration et Assemblée générale) deux représentants supplémentaires :

*M. LE DORVEN*

*M. LEMARE*

### **3.10 - agence régionale de la biodiversité - désignation de représentants**

**La commission permanente décide :**

- de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration du futur établissement public de coopération environnementale Agence régionale de biodiversité :

*Mme DE SOUANCE, titulaire*

*M. PUYENCHET, suppléant.*

### **3.11 - convention entre l'ars et le cd 28 pour une mise à disposition de données sig**

**La commission permanente décide :**

- d'approuver les termes de la convention fixant les conditions de prêt,
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

### **3.12 - acquisition de parcelles en bordure de la rd 101/3 sur la commune de saint-martin-de-nigelles**

**La commission permanente décide :**

- d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition des parcelles situées sur la commune de Saint-Martin-de-Nigelles, décrites dans le rapport du Président, auprès de Madame Marguerite HAYE, ainsi que toutes les opérations liées à cette dernière ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte en la forme administrative, aux conditions décrites au rapport du Président.

### **3.13 - dissolution du syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés d'Eure-et-Loir (smdec) et répartition de l'actif**

**La commission permanente décide :**

- de donner un avis favorable à la dissolution du Syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés d'Eure-et-Loir (SMDEC),
- de donner un avis favorable aux conditions de dissolution définies par le SMDEC, à savoir le transfert de l'actif au Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

### **3.14 - fsirep - adaptation de la convention conseil départemental/collectivité et convention avec les communes nouvelles**

**La commission permanente décide :**

- d'approuver la convention bipartite type Conseil départemental/collectivité modifiée et ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer les conventions à venir avec les communes nouvelles et toute commune souhaitant adhérer au fonds.

### **3.15 - fsirep : adaptation de la convention tripartite conseil départemental / collectivité / société d'affermage et nouvelles conventions**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'approuver les termes de la convention type tripartite modifiée,*
- *d'autoriser le Président à signer les conventions à passer entre le Département, les sociétés fermières et les communes concernées, selon le modèle type.*

### **3.16 - transformation de l'institution départementale du bassin de la sarthe en syndicat mixte ouvert**

#### **La commission permanente décide :**

1 ABSTENTION (M. LAMIRAULT)

Vu les articles L1111-1, L1111-2, L1111-4, L3121-17 al1, L3131-1 à L3131-6, L3211-2, L3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « MAPTAM » ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;

Vu la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 62) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L5421-7 permettant la transformation d'une institution en syndicat mixte ouvert ;

Considérant la possibilité de transformer une institution interdépartementale en un syndicat mixte ouvert, il est rappelé que *« l'ensemble des biens, droits et obligations de l'institution interdépartementale sont transférés au syndicat mixte, qui se substitue de plein droit à l'institution ou à l'organisme interdépartemental dans toutes ses délibérations et actes à la date de la transformation. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les contractants sont informés de la substitution de personne morale. La substitution de personnes morales aux contrats conclus par l'institution interdépartementale n'entraîne aucun droit à résiliation et indemnisation pour le contractant. L'ensemble des personnels de l'institution interdépartementale est réputé relever du syndicat mixte, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. »*

Vu la délibération n°17.06.03 du 20 juin 2017 du Conseil d'administration de l'IIBS relative à la transformation en syndicat mixte ouvert de l'institution ;

Vu les statuts de l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe ;

Vu la notification de la proposition de transformation de l'IIBS en syndicat mixte ouvert en date du 20 juillet 2017.

- *d'approuver la transformation de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert, conformément aux dispositions de l'article L5421-7 du CGCT et L5721-2 dudit Code, et d'approuver, en conséquence, la modification des statuts.*

### **4.1 - subventions au titre des monuments historiques**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'attribuer à la commune de Frétigny une subvention de 42 032 € au titre des monuments historiques.*

### **4.2 - plan meilleure réussite scolaire - projets de collèges**

#### **La commission permanente décide :**

- *d'accorder aux 12 collèges concernés les sommes proposées ;*
- *d'imputer ces dépenses, soit un montant total de 14 180,82 € à l'article 65511 pour les collèges publics.*

#### **4.3 - plan de meilleure réussite scolaire - ateliers périscolaires**

**La commission permanente décide :**

- *d'approuver les termes de la convention relative à l'organisation d'ateliers périscolaires dans les collèges publics du département, pour l'année scolaire 2017-2018 ;*
- *d'autoriser le Président à la signer.*

#### **4.4 - aides aux investissements des collèges privés - programme 2017**

**La commission permanente décide :**

- *d'autoriser le Président, au titre du programme 2017, à attribuer aux collèges privés d'Eure-et-Loir concernés les subventions dont les montants sont indiqués dans le tableau joint au rapport du Président, et d'autoriser le Président à signer les conventions subséquentes établies selon le modèle annexé au rapport du Président*
- *d'imputer ces dépenses au chapitre 204, nature 2043-1 et 2043-2, fonction 221 du budget départemental.*

#### **4.5 - convention d'hébergement d'élèves internes des collèges de nogent le rotrou au lycée rémi Belleau**

**La commission permanente décide :**

- *d'autoriser le Président à signer les deux conventions d'accueil des internes au lycée Rémi Belleau de Nogent-le-Rotrou.*

#### **4.6 - convention de partenariat entre le département et la ville de brou "course cycliste" paris-tours 2017**

**La commission permanente décide :**

1 ABSTENTION (M. ROUX)

- *d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Département et la ville de Brou dans le cadre de la course cycliste « Paris – Tours 2017 »,*
- *d'autoriser le Président à la signer.*

#### **4.7 - répartition des charges de fonctionnement des collèges publics j-c dauphin de nonancourt et m. de vlamink de verneuil-sur-avre et du collège privé l'immaculée de mesnils-sur-iton (eure) pour l'année 2017**

**La commission permanente décide :**

- *de donner un avis favorable à ces participations ;*
- *d'autoriser le Président à signer avec le Département de l'Eure les avenants ;*
- *d'imputer le montant des dépenses pour les collèges publics, soit 82 032 €, à l'article 65511, et celui de la dépense pour le collège privé, soit 17 490 €, à l'article 65512.*

#### **5.1 - convention de participation de groupement prévoyance professionnelle : attribution**

**La commission permanente décide :**

- *de résilier le contrat collectif à adhésion facultative actuellement en cours avec Collecteam /Humanis à compter du 1er janvier 2018 ;*
- *de retenir l'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE pour la mise en place d'une convention de participation au titre d'un contrat collectif de prévoyance à l'attention des agents du Département d'Eure-et-Loir ;*
- *d'approuver les termes de la convention de participation figurant en annexe au rapport du Président ;*

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et l'acte d'engagement à intervenir avec TERRITORIA MUTUELLE pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance professionnelle pour les agents du département d'Eure-et-Loir ;

- de maintenir la participation financière du Département d'Eure-et-Loir à hauteur de 14 € bruts mensuels par agent ;

- de décider du partage des dépenses liées à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (21 000 € TTC) ainsi qu'aux formalités de publicité de l'avis d'appel à la concurrence (4239,60 € TTC) et de l'avis d'attribution (918 € TTC), pour un montant total de 26 157,60 € TTC, dont l'avance a été faite par le Département du Loiret en sa qualité de coordonnateur, entre tous les membres du groupement à parts égales soit 3 736,80 € par entité.

Annexe 1 : convention de participation

Annexe 2 : acte d'engagement

## **5.2 - Information du Président dans le cadre de sa délégation en matière de marchés**

**La commission permanente décide :**

- de prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés, conformément au tableau annexé au rapport du Président.

## **5.3 - programmation d'habitat eurélien sur la commune de champhol**

**La commission permanente décide :**

- de valider l'accord de principe de la garantie pour la nouvelle programmation de l'Habitat Eurélien.

## **5.4 - garantie d'emprunts à habitat eurélien - commune de lucé**

**La commission permanente décide :**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 250 000 €

## **5.5 - garantie d'emprunts à habitat eurélien - commune de maintenon**

**La commission permanente décide :**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 600 000 €

## **5.6 - garantie d'emprunts à la sa eure et loi habitat - commune de gallardon**

**La commission permanente décide :**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 815 000 €

## **5.7 - Convention d'affiliation chèque CLARC avec la Région**

**La commission permanente décide :**

- d'accepter les dispositions de la nouvelle convention proposée et de permettre à la régie du COMPA et du Château de Maintenon de les prendre en compte,  
- d'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions avec la Région Centre-Val de Loire concernant le dispositif CLARC.

## **5.8 - indemnisation de deux agents départementaux victimes d'agressions verbales**

### **La commission permanente décide :**

*- d'autoriser le Président à verser la somme de 500 euros à Madame Nathalie VAUBAILLON et 500 euros à Monsieur Mohamed BOUHDADI au titre de la protection fonctionnelle.*

## **5.9 - ouverture des données publiques du Département et licence de réutilisation**

### **La commission permanente décide :**

*- d'approuver la mise à disposition progressive des données publiques propriété de la collectivité sur un portail Internet dédié appelé « data.eurelien.fr », sous une licence de type Licence ouverte Etalab version 2.0.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

## **ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**

## SOMMAIRE

	pages
AR0109170242 délégation en matière de marchés publics.....	3
AR0109170243 délégation de signature de madame sarah bellier, directeur général des services adjoint.....	4
AR1109170244 délégation de signature de madame amélie quenelle, directrice de l'enfance et de la famille.....	8

**Arrêté**

DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** les articles L 3221-3 et L 3221-11 code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 constatant l'élection de Monsieur Albéric de MONTGOLFIER en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure et Loir ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°5 du 2 avril 2015 donnant délégation au Président en matière de marchés publics ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - Délégation est donnée à Monsieur Bertrand MARÉCHAUX, Directeur général des services, pour représenter le Président du Conseil départemental dans l'exercice de ses fonctions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception s'agissant des procédures formalisées, du choix de l'attributaire et de la signature des marchés et accords-cadres.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MARÉCHAUX, la délégation susvisée est accordée à Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Bertrand MARÉCHAUX et de Madame Sarah BELLIER, la délégation précitée est accordée à Monsieur Mathias TEILLEUX, Directeur des Finances et de la commande publique, à l'exception du choix de l'attributaire et de la signature des marchés, accords-cadres et de leurs avenants et ce, quelle que soit la procédure de passation.

**ARTICLE 4** – En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Bertrand MARÉCHAUX, de Madame Sarah BELLIER et de Monsieur Mathias TEILLEUX, la délégation précitée est accordée à Madame Sandra CAYROL, Directeur adjoint de la commande publique, à l'exception du choix de l'attributaire et de la signature des marchés, accords-cadres et de leurs avenants et ce quelle que soit la procédure de passation.

**ARTICLE 5** – Monsieur le Directeur général des services et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 01/09/2017

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

**Arrêté**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MADAME SARAH BELLIER,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ADJOINT

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

**VU** l'article L 3221-3 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil général en date du 2 avril 2015, constatant l'élection de Monsieur Albéric de MONTGOLFIER en qualité de Président du Conseil général d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - Délégation de signature est donnée à Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint, en toutes matières et dans le cadre des attributions de sa direction générale adjointe des ressources, à l'exception des arrêtés de délégation de signature

► En matière de commande publique, Madame Sarah BELLIER reçoit délégation à l'effet de :

- signer des bons de commande passés dans le cadre de l'exécution de marchés existants, y compris à bons de commande, quels que soient leurs montants,
- pour tout autre commande, dans le respect des procédures internes en matière de commande publique, passer des commandes dans la limite de 15 000 €,
- signer les arrêtés des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.

► Madame Sarah BELLIER est par ailleurs habilitée à signer les délibérations de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, cette délégation de signature sera exercée par Madame Françoise CHAIX, Directeur de l'assemblée et des affaires juridiques.

**ARTICLE 2 .-Direction des ressources humaines**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint, délégation est donnée à Monsieur Thomas BOURDET, Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces et actes énumérés ci-après :

- 1 correspondances administratives, bordereaux d'envoi et transmissions de pièces à l'exception des courriers adressés aux élus,
- 2 mentions du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux,
- 3 attestations concernant les éléments constitutifs des salaires versés par le Département et les services à comptabilité distincte,
- 4 bordereaux et pièces justificatives des traitements et rémunérations diverses,
- 5 passation de commandes de service ou de fourniture dans le cadre des marchés, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €,

- 6 conventions de stage (adultes et scolaires),
- 7 tout acte lié à la gestion du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sarah BELLIER et de Monsieur Thomas BOURDET, la délégation susvisée est accordée à Madame Lucia GAUDIN, directeur des ressources humaines adjoint.

En cas d'absence simultanée de Madame Sarah BELLIER, Monsieur Thomas BOURDET et Madame Lucia GAUDIN,

Madame Marie COLLIN, chef du service de la gestion des ressources,  
Madame Brigitte PONT, chef du service gestion de l'emploi et des compétences,  
Madame Séverine PLISSON, chef du service de la prévention, de la sécurité et de la santé au travail,

reçoivent délégation à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de leur service, les pièces et actes énumérés à l'article 2 ; ou dans le cadre des attributions de la direction en cas d'absence simultanée des chefs de service précités.

### **ARTICLE 3.-Direction de l'Assemblée et des affaires juridiques**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint, délégation est donnée à Madame Françoise CHAIX, Directeur de l'assemblée et des affaires juridiques, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces et actes énumérés ci-après :

- 1 correspondances administratives à l'exception des courriers adressés aux élus,
- 2 bordereaux d'envoi et transmissions des pièces,
- 3 copies certifiées conformes de délibérations et arrêtés départementaux ou tout autre acte administratif,
- 4 mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux ;
- 5 réception des actes d'huissiers et notamment assignation à comparaître et notification de jugement ou d'arrêt ;
- 6 formalités relatives à la commande publique et notamment :
  - passation de commandes dans le cadre des marchés, y compris à bons de commande dans la limite d'un plafond de 15 000 €,
  - arrêté des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sarah BELLIER et de Madame Françoise CHAIX, la délégation de signature susvisée sera exercée par Monsieur Etienne DOUMERT, Chef de service des affaires Juridiques et par Madame Stéphanie PICARD, Chef de service de l'assemblée, chacun dans le cadre des attributions de son service ou dans le cadre des attributions de la direction en cas d'absence simultanée d'un des chefs de service précités.

### **ARTICLE 4.-Direction des finances et de la commande publique**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint, délégation est donnée à Monsieur Mathias TEILLEUX, Directeur des finances et de la commande publique, dans le cadre des attributions de sa direction, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-dessous :

- 1 correspondances administratives et techniques à l'exception des courriers adressés aux élus et des courriers ayant un caractère décisive,
- 2 bordereaux d'envoi et transmissions des pièces aux maires, aux chefs de services, aux administrations de l'État notamment déconcentrées et du Trésor Public,
- 3 copies certifiées conformes d'arrêtés départementaux,

- 4 mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux notamment relatifs aux garanties d'emprunts, régies départementales...
- 5 décisions de virement de crédits budgétaires d'article à article sur un même chapitre,
- 6 mandats, bordereaux et toutes pièces justificatives de dépenses de l'ensemble des services et directions du budget du Département, des services hors budget et des services à comptabilité distincte,
- 7 mainlevées de caution bancaire,
- 8 titres, bordereaux et toutes pièces justificatives de recettes de l'ensemble des services et directions du budget du Département, des services hors budget et des services à comptabilité distincte,
- 9 états de saisie en vue de recouvrement des produits du Département,
- 10 avis de tirage et avis de remboursement de la ligne de trésorerie,
- 11 formalités relatives à la commande publique :
  - signature des bons de commande passés dans le cadre de l'exécution de marchés existants, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €,
  - signature des arrêtés des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés,
  - projets d'exécution relatifs aux opérations dont les principes ont été approuvés par le Conseil départemental ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sarah BELLIER et de Monsieur Mathias TEILLEUX, la délégation de signature susvisée sera exercée par Monsieur Stéphane TERRIER, directeur adjoint des finances.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Madame Sarah BELLIER et de Messieurs Mathias TEILLEUX et Stéphane TERRIER, Madame Sandrine HALLAY, adjoint au chef du service du budget et de la comptabilité reçoit délégation à l'effet de signer les pièces énumérées aux points 1 à 8.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sarah BELLIER et de Monsieur Mathias TEILLEUX, délégation est donnée à Madame Sandra CAYROL, Directeur adjoint de la commande publique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de la direction adjointe, les pièces et actes énumérés ci-après :

- 1 correspondances administratives à l'exception des courriers adressés aux élus et des courriers ayant un caractère décisoire,
- 2 bordereaux d'envoi et transmissions de pièces,
- 3 mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux,
- 4 En matière de commande publique :
  - signature des bons de commande passés dans le cadre de l'exécution de marchés existants, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €,
  - signature des arrêtés des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.

#### **ARTICLE 5.-Direction des systèmes d'information**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint , délégation est donnée à Monsieur William GUILLOIS, Directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces énumérées ci-dessous :

- correspondances administratives à l'exception des courriers adressés aux élus et des courriers ayant un caractère décisoire,
- bordereaux d'envoi et transmissions de pièces,
- mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux,
- formalités relatives à la commande publique :
  - passation de commandes de service ou de fourniture dans le cadre des marchés, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €.
  - arrêté des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sarah BELLIER et de Monsieur William GUILLOIS, la délégation précitée sera exercée par Monsieur Patrick DARSEL, Chef de service des infrastructures, supports et moyens et par Monsieur Jean-Claude LEPLATRE, Chef de service des études et du développement de l'administration électronique, chacun dans le cadre des attributions de son service, ou dans le cadre des attributions de la direction en cas d'absence simultanée d'un des chefs de service précités.

#### **ARTICLE 6.-Direction de l'innovation et de la transition numérique**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah BELLIER, Directeur général des services adjoint , délégation est donnée à Monsieur Joaquim MARTINS, Directeur de l'innovation et de la transition numérique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces énumérées ci-dessous :

- 1 correspondances administratives à l'exception des courriers adressés aux élus et des courriers ayant un caractère décisoire,
- 2 bordereaux d'envoi et transmissions de pièces,
- 3 mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux,
- 4 formalités relatives à la commande publique :
  - passation de commandes de service ou de fourniture dans le cadre des marchés, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €.
  - arrêté des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.

**ARTICLE 7.-** Monsieur le Directeur général des services et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 01/09/2017

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

**Arrêté**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MADAME AMÉLIE QUENELLE,  
DIRECTRICE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

**VU** l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L226-12-1

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, constatant l'élection de Monsieur Albéric de Montgolfier en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;

**VU** l'arrêté n°AR 2306150224 du 23 juin 2015 portant délégation de signature à M. Laurent LÉPINE, Directeur général adjoint des solidarités

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Amélie QUENELLE, Directrice de l'enfance et de la famille, reçoit délégation à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces énumérées ci-dessous :

- 1) Correspondances administratives, à l'exception des courriers adressés aux élus
- 2) Bordereaux d'envoi et transmissions aux maires, partenaires, directeurs et chefs de service
- 3) Mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux
- 4) En matière de commande publique :
  - signature des bons de commande passés dans le cadre de l'exécution de marchés existants, y compris à bons de commande, dans la limite de 15 000 €,
  - signature des arrêtés des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés,
- 5) Pièces justificatives de dépenses et de recettes – service fait
- 6) Ordres de mission du personnel de la Direction et états de frais de déplacement
- 7) Admission des enfants et jeunes majeurs dans le service de l'aide sociale à l'enfance
- 8) Décisions d'attribution des aides à domiciles (secours d'urgence, allocations mensuelles, TISF, aides éducatives à domicile)
- 9) Contrat de travail des assistants familiaux
- 10) Contrat d'accueil familial
- 11) Décision d'attribution de la prime à l'autonomie
- 12) Requêtes auprès du Procureur de la République en application des articles 350 et 377 du code civil
- 13) Signalement auprès du Procureur de la République des situations d'enfants en danger
- 14) Rapports au Juge des enfants relatifs aux enfants confiés par mesure judiciaire
- 15) Saisine du Juge des tutelles
- 16) Toutes décisions relatives à la gestion des biens des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance sous contrôle du Juge des tutelles
- 17) Rapports au tuteur relatifs aux pupilles et aux juges des tutelles pour les enfants sous tutelle
- 18) Toutes décisions relevant de l'autorité parentale quand le statut juridique de l'enfant le permet
- 19) Décisions de prise en charge des femmes enceintes, ainsi que des femmes et de leurs enfants hébergés en maison maternelle

- 20) Toutes décisions concernant l'exercice du mandat d'administrateur ad hoc
- 21) Décisions relatives aux procédures d'agrément et d'adoption exigés pour l'adoption nationale ou internationale
- 22) Décisions relatives à l'accompagnement des femmes accouchant sous le secret et admission des pupilles
- 23) Décisions favorables relatives à l'agrément en qualité d'assistant(e) maternel(le) et familial(e) : attribution, dérogation, modification, renouvellement ...
- 24) Suspension d'agrément en qualité d'assistant(e) maternel(le) et familial (e)
- 25) Convocations aux réunions de la commission consultative paritaire départementale chargée d'émettre des avis sur les agréments d'assistant(e) maternel(le) et familial(e)
- 26) Avis sur la création, l'extension et la modification des conditions de fonctionnement des structures de gardes collectives et accueils de loisirs sans hébergement
- 27) Avis sur le financement et le fonctionnement des établissements d'information, d'éducation et de planification familiale

### **AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amélie QUENELLE, Directrice de l'enfance et de la famille, Madame Hélène LOBATO-LESOUDIER, Chef du service de l'aide sociale à l'enfance, reçoit délégation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées à l'article 1, alinéas 1 à 22.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence simultanée de Madame Amélie QUENELLE, Directrice de l'enfance et de la famille et de Madame Hélène LOBATO-LESOUDIER, Chef du service de l'aide sociale à l'enfance, Madame Edith LEFEBVRE, Chef de service adjointe du service de l'aide sociale à l'enfance reçoit délégation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées à l'article 1, alinéas 1 à 22.

**ARTICLE 4 :** Dans le cadre des attributions exercées par Monsieur Benjamin GESSE, responsable de la cellule administrative et financière reçoit délégation à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées à l'article 1, alinéas 1 à 5.

**ARTICLE 5 :** Dans le cadre de sa mission d'administrateur ad hoc exercée pour le compte du Président du Conseil départemental, Madame Sandrine BRISAVOINE, responsable de la cellule de recueil d'informations préoccupantes, reçoit délégation à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées à l'article 1, alinéa 20.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence simultanée de Madame Amélie QUENELLE et de Madame Hélène LOBATO-LESOUDIER, Mmes Barbara GROEME, Caroline JOIRE, Jeannette-Estelle FASQUELLE et Alice CARRE Inspecteurs territoriaux, reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les pièces énumérées à l'article 1, alinéas 7 à 19.

En outre, Mmes Barbara GROEME, Caroline JOIRE, Jeannette-Estelle FASQUELLE et Alice CARRE, Inspecteurs territoriaux, reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les états de frais de déplacement et les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité.

**ARTICLE 7 :** Dans le cadre des astreintes effectuées par Madame Sophie GAUTIER, chargée de mission à la régulation de placements et par Madame Sandrine BRISAVOINE, responsable de la cellule de recueil d'informations préoccupantes, reçoivent délégation à l'effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1 alinéa 7

**ARTICLE 8 :** Dans le cadre de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), Madame Sophie GAUTIER chargée de mission à la régulation des placements reçoit délégation à l'effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1, alinéa 7 et alinéas 12 à 18

**ARTICLE 9 :** Mme Carole HARAMBOURE, Mme Isabelle PEDENON, Mme Jeannick VAN DE WIELE, Mme Colette MERCIER, Mme Karine FONTAINE responsables de circonscription ASE, reçoivent délégation à l'effet de signer les états de frais de déplacement et les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité.

## **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET ACTIONS DE SANTE**

**ARTICLE 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amélie QUENELLE, Directrice de l'enfance et de la famille, Monsieur le Docteur ROUDIERE, Chef de service de protection maternelle et infantile et actions de santé reçoit délégation à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées à l'article 1 alinéas 1 à 6 et 23 à 27.

**ARTICLE 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amélie QUENELLE et de Monsieur le Docteur ROUDIERE, Mmes Rose-Marie FRANCHET, Véronique LEPRINCE, Laëtitia VARVARINE, Irène PELE-PAILLET, Anabelle BOUVET, Yolande GAUTHIER, Nadia KADRI et Sylvie MICHALSKI, responsables de circonscription, reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces énumérées à l'article 1 alinéas 23 à 27.

**ARTICLE 12 :** Mmes Rose-Marie FRANCHET, Véronique LEPRINCE, Laëtitia VARVARINE, Irène PELE-PAILLET, Anabelle BOUVET, Nadia KADRI et Sylvie MICHASLKI, responsables de circonscription, reçoivent délégation à l'effet de signer les états de frais de déplacement et ordres de mission des personnels placés sous leur autorité.

**ARTICLE 13 :** En cas d'absence simultanée de M. Laurent LÉPINE, de Madame Amélie QUENELLE, de Madame Hélène LOBATO-LESOUDIER ou en cas d'absence simultanée de M. Laurent LÉPINE, de Madame Amélie QUENELLE et de Monsieur le Docteur Jean-Louis ROUDIERE, Madame Anne-Françoise MARTIN, directeur de la coordination et de l'animation territoriale, reçoit délégation à l'effet de signer les pièces énumérées à l'article 1, alinéas 1 à 27.

**ARTICLE 14 :** Le présent arrêté prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

**ARTICLE 15 :** Monsieur de Directeur général des services départementaux et Madame le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 11/09/2017

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

### III – INFORMATIONS GENERALES

#### MOUVEMENTS DE PERSONNELS SEPTEMBRE 2017

##### ARRIVEES

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION
AUGÉ	Sébastien	Adjoint technique	Parc départemental – Pôle Exploitation
BALESTRA	Séverine	Puéricultrice classe supérieure	PMI Dreux 3
BOULLAIS	Maxime	Assistant socio-éducatif	Action sociale – Dreux 1
CAVAREC	Nelly	Assistant socio-éducatif	ASE – Chartres 1-3
CARNEVILLIER	Yolande	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Jules Ferry - Auneau
CAYROL	Sandra	Attaché	Direction adjointe de la commande publique
DELAHAYE	Sébastien	Adjoint technique	Parc départemental – Pôle Exploitation
DUTERTRE	Alain	Rédacteur	Service de l'insertion
GASSE	Nicole	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Jean Monnet – Luisant
GILLOTIN	Julien	Adjoint technique	CE de Lucé
GIRARD	Christine	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Louis-Arsène Meunier – Nogent-le-Rotrou
GIRAULT	Marine	Sage-femme classe exceptionnelle	PMI Nogent-le-Rotrou
GRANDSIRE	Frédéric	Technicien	Subdivision du Dunois – Pôle technique
JOURDEN	Renaud	Adjoint technique	Parc départemental – Pôle Exploitation
LAGEDAMON	Mickaël	Adjoint technique	CE de Janville
MAHEUX	Eric	Adjoint technique	CE d'Auneau
PIAUD	Pascal	Adjoint technique	CE d'Illiers
THENAISY	Marine	Assistant socio-éducatif	Action sociale - Châteaudun
VIDALINC	Sandrine	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Soutine – Saint –Prest
PORC	Carole	Adjoint administratif	Service de l'action sociale
CARRÉ	Alice	Attaché	ASE Cellule décisionnelle C2-C4
BRAINVILLE	Laure	Attaché	Direction de l'innovation et de la transition numérique
COUGET	Gérald	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Val de Voise - Gallardon
LIMER	Fabrice	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Jean Racine – Maintenon
MICHON	Sandra	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Collège Val de Voise - Gallardon

##### CHANGEMENTS DE SERVICE - MOBILITES INTERNES

NOM	PRENOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION
BAUDON	Christophe	Agent de maîtrise	CE d'Auneau	CE de Lucé
BIENVENU	Julie	Attaché	MDA du Dunois	MDA du Dunois Perche
CLAREY	Céline	Assistant socio-éducatif principal	Action sociale – Chartres 1 – Pôle ASP	Action sociale C1 – Pôle logement et vie sociale
DELISLE	Béatrice	Agent de maîtrise principal	Direction de l'innovation et de la transition numérique	Service de gestion de la route
GENEST	Célia	Assistant socio-éducatif principal	ASE Dreux 1-3	
GOUX	Angélique	Puéricultrice classe normale	PMI	ASE – Cellule régulation placement
HUGUET	Corinne	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Parc départemental	PMI Chartres 3
JOUACHIM	Franck	Agent de maîtrise	CE de la Loupe	Service des Archives
MARTIN	Thibault	Adjoint technique	Parc départemental	CE d'Authon du Perche
MERCIER	Colette	Attaché	ASE Chartres 2-4	CE Bonneval
MICHALSKI	Sylvie	Cadre de santé 1 <sup>ère</sup> classe	PMI Chartres 2	ASE Châteaudun
VIAS	Stéphane	Adjoint technique		PMI Chartres 3
BINET	Hélène	Adjoint administratif principal	Parc départemental	CE d'Auneau
GRUDÉ	Aurélié	2 <sup>ème</sup> classe	Action sociale	Service compétitivité-emploi et ingénierie des territoires
		Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	ASE Chartres 2-4	Service foncier

##### DEPARTS

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION
BESLE-BENOIST	Sylvie	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Direction des transports
BINA	Gérard	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	CE de Châteauneuf
CORDEVANT	Brigitte	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe des EE	Collège Jules Ferry - Auneau
DAHURON	Murielle	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Direction des transports
DENOUAL	Audrey	Attaché	MDA du pays drouais
ELLEAUME	Annick	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe des EE	Collège Louis- Arsène Meunier – Nogent-le-Rotrou
EPRINCHARD	Hugues	Technicien	Direction des transports
GUEDOU	Catherine	Attaché	Direction Culture et Patrimoine
GUILLIN	Denise	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe des EE	Collège Albert Camus - Dreux
HALLAY	Dominique	Attaché principal	Direction des transports
LEFORT	Emilie	Ingénieur	DGAR
LEGOUT	Gérard	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Service Exploitation de la route
MARTIN-LABICHE	Claire	Psychologue hors classe	PMI
MESTRE	Rui	Adjoint technique des EE	Collège Val de Voise - Gallardon
MESTRE	Sylvia	Adjoint technique des EE	Collège Val de Voise – Gallardon
SIMON	Solange	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe des EE	Collège Soutine – Saint-Prest
TABOUY	Marie-Pascale	Médecin hors classe	PMI Nogent-le-Rotrou
TRIBOUILLET	Cécile	Assistant socio-éducatif	ASE Chartres 2-4
TRESSON	Yves	Ingénieur principal	Direction des transports